

Macot la Plagne

Compte rendu Conseil municipal

09 juillet 2012



LA CÉRÉMONIE DU 14 JUILLET AU MONUMENT AUX MORTS EN PRÉSENCE DE MONSIEUR LE MAIRE, MONSIEUR AUGUSTE PICOLLET, CONSEILLER GÉNÉRAL DU CANTON D'AIME, MONSIEUR GEORGES BÉRARD, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS, DES REPRÉSENTANTS DE LA GENDARMERIE D'AIME, DE LA BRIGADE DES POMPIERS DE LA PLAGNE ET DE LA POLICE MUNICIPALE DE MACOT LA PLAGNE.

Présents : M. Richard BROCHE, maire, Mme Sylvie MAITRE, 2e adjointe, M. Robert ASTIER, 3e adjoint, Mme Ginette CRÉTIER, conseillère municipale,

MM. David ALLEMOZ, Jean Luc BROCHE, Laurent BOCH, Paul BROCHE, Jean Marie GERMAIN, Pierre OUGIER, Patrice MEREL, Nicolas BRIANÇON MARJOLLET, Marin VIVET GROS, conseillers municipaux.

Excusés : M. Joël OUGIER SIMONIN, 1er adjoint (pouvoir à M. Marin VIVET GROS), M. Bernard AUBONNET, 5e adjoint (pouvoir à monsieur Richard BROCHE), M. René ALLAMAND, conseiller municipal (pouvoir à monsieur David ALLEMOZ), M. Michel BORLET, conseiller municipal (pouvoir à monsieur Jean Marie GERMAIN).

MM. André BROCHE, 4e adjoint et Yves BRIANÇON, conseiller municipal

Monsieur Robert ASTIER est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le maire demande si les conseillers municipaux ont des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 04 juin 2012. Monsieur Robert ASTIER fait remarquer qu'il a été omis de noter sa demande concernant le coût du changement de nom de la communauté de communes du canton d'Aime et de son nouveau logo. Monsieur le maire prend acte de cette remarque et indique qu'il transmettra ces informations le plus rapidement possible.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Saem Plagne Rénov' : validation d'un contrat de subvention

Le conseil municipal approuve la modification à l'ordre du jour.

Administration générale

1. CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ MCA POUR LA REPRISE DE L'EXPLOITATION DU CINÉMA DE PLAGNE BELLECÔTE

Après avoir fermé les cinémas d'Aime 2000 et de Plagne Centre, l'exploitant, la société Davoine, a fait savoir que le cinéma de Plagne Bellecôte ne serait plus exploité dès la saison d'hiver 2012/2013.

Monsieur le maire explique, qu'au contraire des cinémas de Plagne Centre et d'Aime 2000, les murs de Plagne Bellecôte appartiennent à la société d'aménagement de la Plagne. Il semble inconcevable de laisser la station sans aucun cinéma, ainsi monsieur le maire propose au conseil municipal de reprendre l'exploitation par l'intermédiaire de la maison du tourisme d'Aime - Macot La Plagne. Pour ce faire, la commune peut se faire aider par la société MCA, représentée par monsieur Chrétien, missionnée par l'association des Maires des Stations de Tarentaise. Cette société se chargera de la partie administrative (demande carte exploitant, réouverture du cinéma, demande subvention pour le passage en numérique...) en contrepartie d'une rémunération de 500 euros HT, et de la partie technique (rachat du matériel existant, cahier des charges pour le numérique) contre une rémunération de 750 euros HT. Il ajoute que l'installation numérique s'élève à environ 50 000 euros HT par salle. Parallèlement, la commune passera une convention avec la société MCA pour la programmation des films et les formalités pour les droits à diffuser. Le coût est de 500 euros HT par mois sur 12 mois et d'environ 840 euros par an pour les frais de diffusion.

La Société d'aménagement de La Plagne, quant à elle, demande un loyer de 5 600 euros HT/par an pour la location des murs.

Suite à l'interrogation de monsieur Patrice MEREL, monsieur le maire confirme que l'installation du numérique est à la charge de l'exploitant. Il ajoute que les recettes des entrées sont perçues à 50% par l'exploitant et 50% par le producteur du film.

Sur ces 50% affectés au producteur, celui-ci reverse une participation à une caisse qui regroupe tous les exploitants de cinéma et qui leur permet d'avoir un apport pour la rénovation de leur structure.

Monsieur le maire rappelle que la commune attribuait une subvention de 10 000 euros pour le cinéma de Plagne Centre et qu'une provision de 30 000 euros avait été inscrite au budget pour le cinéma.

Monsieur Marin VIVET GROS demande si la même opération ne peut être réalisée pour Plagne Centre. Monsieur le maire explique que les murs de Plagne Centre appartiennent à madame DAVOINE.

Madame Sylvie MAITRE se demande si l'exploitant doit être plutôt la maison du tourisme ou bien la commune, et pose la même question pour le montage financier compte tenu des incidences budgétaires qui en résulteront. Monsieur le maire répond que l'exploitant sera, de toutes les manières, la maison du tourisme. Le montage financier est en cours de réflexion pour étudier la meilleure solution.

Monsieur le maire ajoute que le plus urgent est d'obtenir la carte d'exploitant pour ouvrir au mieux en décembre 2012, au pire en janvier 2013.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à effectuer les démarches pour la reprise du cinéma de Plagne Bellecôte. (Votants : 17, pour 17)

2. CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC AVEC UN PRESTATAIRE D'ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS

Monsieur le maire informe que la commune possède à Plagne Bellecôte un terrain pouvant être mis à disposition pour l'implantation temporaire d'activités sportives et de loisirs.

Il propose de le mettre à disposition de la société Plagne Aventure, représentée par madame Carole BROCHE et monsieur Cyril DERCHEU pour l'implantation temporaire de jeux pour enfants et d'activité équestre.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention d'occupation du domaine public pour la période rétroactive du 01 juillet 2012 au 01 septembre 2012 en contrepartie d'une redevance de 250 euros. (Votants : 17, pour : 17)

3. CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC AVEC UN PRESTATAIRE D'ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS

Monsieur le maire informe que la commune possède à Belle Plagne un terrain pouvant être mis à disposition pour l'implantation temporaire d'activités sportives et de loisirs.

Il propose de le mettre à disposition de la société TLJB, représentée par messieurs Thibault LEMAUR et Jérémy BÉRARD, pour l'implantation temporaire d'une activité de trampoline élastique.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention d'occupation du domaine public pour la période rétroactive du 01 juillet 2012 au 01 septembre 2012 en contrepartie d'une redevance de 250 euros. (Votants : 17, pour : 17)

Finances

1. TARIFS DES GARDERIES PERISCOLAIRES DE MACOT ET DE LA PLAGNE

Madame Sylvie MAITRE propose au conseil municipal de ne pas augmenter les tarifs des garderies périscolaires du chef-lieu et de La Plagne pour la prochaine année scolaire.

Elle indique qu'une modification a été apportée sur les horaires de la garderie du chef lieu. La fermeture du soir se fera à 18h30 l'intersaison et 19h durant la saison hivernale. Elle explique cette modification par le fait que très peu d'enfants utilisent la garderie de 18h30 à 19h durant l'intersaison.

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs des garderies périscolaires de la commune pour l'année scolaire 2012-2013 et accepte la modification horaire proposée. (Votants : 17, pour : 17)

2. TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE

Madame Sylvie MAITRE propose de maintenir le tarif du restaurant scolaire à 4,10 euros le repas pour

l'année 2012-2013.

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter le tarif du restaurant scolaire et de le maintenir à 4,10 euros. (Votants : 17, pour : 17)

3. TARIFS DES REPAS REFACTURÉS À LA GARDERIE MARIE-CHRISTINE

Madame Sylvie MAITRE rappelle que le restaurant scolaire de la commune fournit en repas la garderie privée Marie Christine située dans la même structure à Plagne Centre.

Elle propose que le tarif du repas pour la saison 2012-2013 soit augmenté de manière à correspondre au coût réel supporté par la collectivité, soit 8,00 euros au lieu de 4,73 euros.

Le conseil municipal décide de fixer le tarif du repas à 8,00 euros pour la saison d'hiver 2012-2013. (Votants : 17, pour : 17)

4. TARIFS DES STATIONNEMENTS AÉRIENS ET COUVERTS SUR LES STATIONS D'ALTITUDE

Monsieur Paul BROCHE présente les tarifs pour les stationnements aériens et couverts fixés lors du conseil municipal informel finances du 18 juin 2012.

Parking du boulevard :	
Abonnement à la saison	310 euros (au lieu de 285 euros)
1ère tranche de 24 heures	1 euro l'heure Blocage à 12 heures
Au delà de 24 heures	1 euro par tranche de 3h 8 euros pour 24h
Tarif de la semaine (6,7 et 8 jours)	50 euros (au lieu de 40)
caution carte	15 euros

Parkings aériens des stations	
Abonnement à la saison	200 euros (au lieu de 180 euros)
1ère heure	Gratuite
Prix à l'heure (à partir de la deuxième heure)	1 euro
Journée au delà de 6 heures	6 euros
Semaine (7jours)	40 euros

Ensuite, monsieur Paul BROCHE rappelle qu'un principe de pré-vente par les hébergeurs et la maison du tourisme a été mis en place afin de motiver les utilisateurs à stationner dans les parkings souterrains. De même, une remise de 20% leur est accordée sur les ventes réalisées en fin de saison. Il fait part de l'avis de SAGS, gestionnaire du parking qui estime que la remise est trop importante et propose de la descendre à 10%.

Le conseil municipal pense qu'il est plus judicieux de maintenir la remise à 20% car la pré-vente est un atout non négligeable pour la station.

Madame Ginette CRÉTIER et monsieur Laurent BOCH font part de leur désaccord par rapport à l'augmentation des abonnements saisons des parkings aériens des station. Ils estiment que cette décision ne va pas motiver les saisonniers à acheter le macaron de stationnement.

Le conseil municipal approuve les tarifs de stationnements aériens et couverts sur les stations d'altitude proposés. (Votant : 17, pour : 16, abstention : 1 Laurent Boch)

5. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET NUMÉRIQUE DES DEUX ÉCOLES DE MACOT LA PLAGNE

Madame Sylvie MAITRE évoque le projet d'équipement des classes en matériel numérique (tableaux, tablettes, matériel informatique, logiciel et câblage nécessaires à ces équipements) mené en collaboration avec les écoles de la commune.

Ce projet ayant un intérêt pédagogique évident, madame Sylvie MAITRE propose de solliciter l'aide de tous les partenaires potentiels (conseil général, conseil régional et État).

Elle explique que pour l'école de La Plagne, cet équipement remplacera la salle informatique qui n'est pas exploitable car trop petite, actuellement seuls 6 postes peuvent y être installées.

Le conseil municipal décide de solliciter une aide financière la plus élevée possible auprès du conseil général de la Savoie, du conseil régional Rhône Alpes et de l'État pour la mise en place de matériel numérique au sein des groupes scolaires de la commune. (Votants : 17, pour : 17)

6. SUBVENTION CBLs

Avant de passer la parole à monsieur Laurent BOCH, monsieur le maire informe le conseil municipal que la fusion du club de bobsleigh, luge et skeleton (CBLs) et du club de luge a bien eu lieu. Par conséquent, il propose de verser la subvention de 50 000 euros.

Monsieur Laurent BOCH, président du CBLs, présente le nouvel organigramme du club suite à la fusion.

Monsieur Laurent BOCH fait part du désengagement financier de la fédération. Par conséquent, les jeunes ne pourront aller en compétition qu'avec des aides financières privées et des collectivités.

Monsieur Laurent BOCH ajoute que les entraîneurs ne seront pas des salariés du club, ils seront embauchés en tant que prestataire de service.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN, par le biais de monsieur Marin VIVET GROS, demande si le montant de la subvention attribuée est le même à Aime et à Macot.

Monsieur Laurent Boch répond qu'Aime avait versé 7 000 euros au CBLs et 7 000 euros au club de luge pour l'année 2011.

Monsieur Laurent BOCH, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Le conseil municipal approuve la subvention de 50 000 euros à verser au CBLs pour 2012. (Votants

: 16, pour : 15, abstention : 1 Joël OUGIER SIMONIN)

7. DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le maire propose au conseil municipal de voter une décision modificative du budget général comme suit:

- Section de fonctionnement pour 39 040 euros en dépenses et 39 040 euros en recettes.
- Section d'investissement pour 291 575 euros en dépenses et 291 575 euros en recettes

Monsieur Marin VIVET GROS et monsieur Joël OUGIER SIMONIN ne trouvent pas normal de voter une décision modificative 4 mois après le vote du budget.

Monsieur le maire indique qu'une décision modificative de 330 615 euros pour un budget de 20 millions d'euros ne représente pas une somme démesurée (soit 1,5%). Il rappelle que l'acte budgétaire est un document prévisionnel, et qu'il est donc logique de le réactualiser au fur et à mesure des réalisations.

Enfin, il termine en insistant sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une augmentation du volume du budget, mais de rééquilibrages entre les comptes. Les dépenses supplémentaires étant financées par des dépenses qui ne seront pas réalisées, et dont les crédits sont récupérés.

Monsieur le maire fait également remarquer que l'enneigement important de cet hiver a généré une augmentation du déneigement et de réfection des voiries au printemps. Mais, néanmoins, monsieur le maire estime que nous ne pouvons que nous féliciter de ces conditions climatiques.

Messieurs MARIN VIVET GROS et Joël OUGIER SIMONIN demandent que les élus restent vigilants sur les dépenses.

Le conseil municipal vote la décision modificative n°1 au budget général dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 17, pour : 15, contre : 1 Joël OUGIER SIMONIN, abstention : 1, Marin VIVET GROS)

8. GARANTIE D'UN PRÊT PLS CONTRACTÉ PAR L'UCPA POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SAISONNIERS

Après avoir rappelé le projet de l'UCPA de construire un bâtiment de 16 logements destiné à ses saisonniers à Plagne 1800, monsieur le maire fait part de leur demande de garantie d'une partie du prêt par la commune. Ce projet, d'un montant de 1 400 000 euros, serait financé à hauteur de 700 000 euros par un prêt PLS.

L'UCPA sollicite ainsi la commune pour qu'elle accorde sa garantie à ce prêt, à hauteur de 50%, soit 350 000 euros.

Monsieur Paul BROCHE demande quel organisme garantit l'autre partie du prêt. Monsieur le maire répond que ce point n'est pas précisé dans le courrier.

Il ajoute que le fait d'être garanti par une collectivité aide l'UCPA à obtenir son prêt à un taux intéressant

Madame Sylvie MAITRE craint que le fait de garantir des prêts d'organismes privés réduise la capacité d'emprunt de la commune en cas de besoin.

Monsieur le maire confirme que les banques prendront en compte ces garanties mais aussi l'état financier de la commune en cas de demande de prêt. Il ajoute que la somme à garantir ici est minime : si la commune devait être sollicitée, elle rembourserait 15 000 euros par an environ sur 30 ans.

Madame Sylvie MAITRE est d'accord sur le fait que ce projet est important et qu'il doit être réalisé mais elle souhaite mettre en évidence l'impact budgétaire qu'entraînent les garanties d'emprunt pour d'autres organismes pour la commune.

Monsieur Robert ASTIER demande qu'un accord concernant l'évacuation des eaux pluviales sur le site à Plagne 1800 soit trouvé avec l'Ucpa en échange de cette garantie.

Le conseil municipal accepte que la commune accorde sa garantie au prêt PLS à hauteur de 350 000 euros maximum sous réserve qu'un accord soit trouvé pour les pluviales. (Votants : 17, pour : 15, abstention : 2, Patrice MEREL et Paul BROCHE)

Ressources humaines

1. CRÉATION D'UN POSTE D'ÉDUCATEUR JEUNES ENFANTS TITULAIRE POUR LA CRÈCHE LES « P'TITS BONNETS » À PLAGNE CENTRE.

Madame Sylvie MAITRE informe le conseil municipal que la directrice de la crèche les « p'tits bonnets » à Plagne Centre a réussi son concours d'éducateur de jeunes enfants (EJE).

Par conséquent, elle propose de créer un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet titulaire et de supprimer le poste d'EJE non titulaire correspondant.

Madame Sylvie MAITRE félicite l'agent concerné pour sa réussite au concours. Elle ajoute que c'est une très bonne nouvelle pour la collectivité car cet agent donne entièrement satisfaction.

Le conseil municipal approuve la création d'un poste d'éducateur jeunes enfants titulaire dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 17, pour : 17)

2. TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ÈRE CLASSE EN ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE

Monsieur Richard BROCHE explique qu'un agent au grade d'adjoint administratif 1ère classe remplit les conditions d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe.

Il propose donc de transformer le poste de cet agent.

Le conseil municipal décide de transformer un poste d'adjoint administratif de 1ère classe en poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe. (Votants : 17, pour : 17)

3. TRANSFORMATION DE DEUX POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES PRINCIPAUX DE 2ÈME CLASSE EN DEUX POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES PRINCIPAUX DE 1ÈRE CLASSE

Monsieur Robert ASTIER informe le conseil municipal que deux agents des services techniques ayant le grade d'adjoints techniques principaux de 2ème classe remplissent les conditions d'avancement au grade d'adjoints techniques principaux de 1ère classe.

Il propose donc de transformer les postes de ces agents

Le conseil municipal décide de transformer deux postes d'adjoints techniques principaux de 2ème classe en adjoints techniques principaux de 1ère classe. (Votants : 17, pour : 17)

4. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Madame Sylvie MAITRE rappelle qu'un agent avait été recruté l'an passé pour assurer le ménage du groupe scolaire de Macot chef lieu (primaire et maternelle) ainsi que les remplacements ponctuels de la garderie et de la cantine de Macot chef-lieu.

Elle propose de reconduire ce contrat du 01 septembre 2012 au 31 août 2013 sur les mêmes bases, en ajoutant le ménage de la mairie durant les intersaisons et la période estivale. Le ménage de la mairie sera assuré par une entreprise le reste du temps.

La durée de travail hebdomadaire sera basée sur un temps non complet de 26,27 heures.

Le conseil municipal décide la création d'un poste d'adjoint technique dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 17, pour : 17)

5. RENOUELEMENT D'UN POSTE D'AUXILIAIRE DE VIE SCOLAIRE

Madame Sylvie MAITRE, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Afin de permettre la scolarisation d'un enfant handicapé en maternelle au groupe scolaire du chef lieu, monsieur le maire rappelle que le conseil municipal du 05 septembre 2011 avait créé un poste d'auxiliaire de vie scolaire.

Il propose de renouveler ce poste pour l'année scolaire 2012-2013 dans les conditions ci-après :

- renouvellement d'un poste d'agent social territorial pour la période du 30 juin 2012 au 04 juillet 2013 sur un temps de travail de 12 heures effectives par semaine réparties sur 4 jours soit 11 heures annualisées sur 10 mois congés et vacances scolaires inclus.

Il ajoute que la collectivité doit également signer une convention avec l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription afin de permettre ce recrutement.

Enfin, monsieur le maire indique que ces emplois sont pris en charge financièrement par le conseil général de la Savoie. Il demande l'autorisation au conseil municipal de solliciter l'aide du conseil général.

Le conseil municipal décide le renouvellement du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 16, pour : 16)

Urbanisme

1. DÉSAFFECTATION DU BÂTIMENT L'ARNICA À LA ROCHE

Monsieur le maire rappelle la construction du bâtiment l'Arnica, lors des Jeux Olympiques de 1992, à usage de centre média sports pour l'organisation des épreuves de luge et de bobsleigh.

En 1994, ce bâtiment a été converti en centre d'hébergement avec restauration, salle de club, pour recevoir les athlètes, sans qu'il ne puisse bénéficier du statut d'Établissement Recevant du Public en raison de présence du gaz ammoniac comme réfrigérant de la piste de bobsleigh.

Depuis 2011, la piste a été inertée et le refroidissement s'effectue à l'eau glycolée et le bâtiment l'Arnica n'est plus utilisé en priorité pour les athlètes. En ce sens et afin de pouvoir l'utiliser autrement, monsieur le maire propose de le désaffecter d'un usage lié à la réception des utilisateurs de la piste de bobsleigh.

Le conseil municipal constate la désaffectation du bâtiment l'Arnica pour un usage lié à la réception des utilisateurs de la piste de bobsleigh. (Votants : 17, pour : 17)

2. DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DU BÂTIMENT L'ARNICA A LA ROCHE

Dans le même sens, monsieur le maire propose de déclasser du domaine public le bâtiment l'Arnica situé à la Roche.

Le conseil municipal décide de déclasser du domaine public le bâtiment l'Arnica ainsi que le tènement immobilier lié à la construction, y compris le parking. (Votants : 17, pour : 17)

3. BAIL PRÉCAIRE ET COMPROMIS DE VENTE - BÂTIMENT L'ARNICA

Monsieur le maire rappelle l'appel à candidature pour la location/vente du bâtiment l'Arnica situé à la Roche en résidence de tourisme, hôtel, ou chambres d'hôtes.

Suite à l'ouverture des plis réalisée par la commission d'appel d'offres et validée par la commission urbanisme, monsieur le maire propose de passer un bail précaire de 23 mois avec la société ABBJ, représentée par monsieur Aymeric Baudin pour un loyer annuel de 30 000 euros TTC, ainsi qu'un compromis de vente pour une cession du dit bâtiment au 01 septembre 2014 au prix de 1 100 000 euros net, duquel seront déduits 113 161 euros TTC maximum de travaux et 60 000 euros de loyers versés.

Le conseil municipal approuve le bail précaire ainsi que le compromis de vente à passer avec monsieur Aymeric Baudin pour la location vente du bâtiment l'Arnica situé à la Roche. (Votants : 17, pour : 16, abstention : 1, Sylvie MAITRE)

4. VENTE D'UN GARAGE À PLAGNE 1800 À LA SCI NEIGE ET SOLEIL

Suite à l'appel à candidature lancé cet hiver et après avis favorable de la commission urbanisme, monsieur Robert ASTIER propose de vendre le garage communal situé à Plagne 1800 à la SCI Neige et Soleil au prix de 18 200 euros nets.

Le conseil municipal accepte la vente du lot n°4 section N n°1259 (garage), sis Plagne 1800 au prix de 18 200 euros nets. (Votants : 17, pour : 17)

5. AMÉNAGEMENT D'UN PARKING AU HAMEAU DU VILLARD DU HAUT

Afin de régulariser l'emprise de l'aménagement du parking au hameau du Villard du Haut, monsieur Pierre OUGIER indique qu'il convient de procéder à un échange de terrains avec monsieur Eric Martin.

Il propose ainsi de céder la parcelle section K n°2095 d'une surface de 59 m² en contrepartie de la parcelle section K n°2094 d'une surface de 25 m².

Le conseil municipal approuve l'échange cité ci-dessus. (Votants : 17, pour : 17)

6. ACQUISITION DE TERRAIN AUX CONSORTS EX-COFFIER

Monsieur Pierre OUGIER informe le conseil municipal que la commission urbanisme a émis le souhait d'acquérir une parcelle de terrain située au Vénéchet à Macot.

Il propose ainsi l'acquisition de la parcelle section D n°805 au Vénéchet d'une surface de 438 m² au prix de 5 euros/m² soit 2190 euros appartenant aux consorts EXCOFFIER.

Le conseil municipal accepte l'acquisition de la parcelle citée ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 17, pour : 17)

7. ÉCHANGE DE TERRAIN AVEC MONSIEUR GILG ET MADAME BOURGUIGNON

Afin de régulariser un accord pris durant le mandat précédent, monsieur Pierre OUGIER propose au conseil municipal d'acquérir les parcelles suivantes appartenant à monsieur Gilg et madame Bourguignon :

- Section F n°1212 d'une surface de 333 m² située au Repied,
 - Section F n° 1314, 1315, 13818, 1321, d'une surface respective de 25 m², 120 m², 115 m² et 503 m² situées aux Esserts d'en haut,
 - Section G n° 152 d'une surface de 805 m² située au Sofflet
 - Section G n° 918 et n° 919 d'une surface respective de 110 m² et de 380 m² situées à «Le Chantel»
- En contrepartie d'une parcelle communale située à la Chaille d'une surface de 274 m² : Section A n° 953.

Il indique que l'une de ces parcelles se situe dans le périmètre immédiat du captage d'une source potable.

Le conseil municipal accepte l'échange de terrain cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 17, pour : 17)

8. BAIL À TITRE PRÉCAIRE DE LOCAUX COMMERCIAUX À BELLE PLAGNE

Monsieur le maire évoque l'appel à candidature lancé par la commune pour la location du local de l'ancienne poste de Belle Plagne sur la base d'un bail précaire de 23 mois.

Monsieur le maire présente les différentes offres reçues en mairie. Considérant les critères d'attributions fixés, à savoir l'originalité de l'activité, la carence dans le tissu commercial local et le prix proposé, l'offre la mieux appropriée est celle de madame Christine CHAMBRET qui souhaite ouvrir un salon de coiffure. Le loyer annuel proposé est de 6 000 euros HT.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer le bail à titre précaire de 23 mois du local précité à madame Christine Chambret, pour la période allant du 01 octobre 2012 au 30 août 2014. (Votants : 17, pour : 17)

9. CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ LAGRANGE À PLAGNE 1800 POUR L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DU MINI-MUSÉE DE LA MINE

Monsieur Paul BROCHE explique que la société LAGRANGE, exploitante de la résidence Edelweiss à donner son accord pour l'installation d'un coffret avec compteur individuel dans leur armoire électrique pour l'alimentation électrique du mini-musée de la Mine à Plagne 1800.

Les consommations seront prises en charge par la collectivité.

Monsieur Paul BROCHE fait lecture du projet de convention à passer avec la société Lagrange et demande l'accord du conseil municipal.

Le conseil municipal approuve la convention à passer avec la société LAGRANGE, exploitante de la résidence Edelweiss pour le raccordement électrique du mini musée de la Mine. (Votants : 17, pour : 17)

Travaux

1. APPEL D'OFFRES OUVERT - MARCHÉ CONCERNANT LES PRESTATIONS DE DÉNEIGEMENT

Monsieur Robert ASTIER rappelle que les marchés à bons de commande des prestations de déneigement sur la commune et la station de la Plagne se sont terminés cette année.

Aussi, une nouvelle consultation par voie d'appel d'offres ouvert a été lancée afin de désigner à nouveau les entreprises qui assureraient les prestations de déneigement des stations de La Plagne, de la Roche/Plangnant, de Bonnegarde et de la zone artisanale des îles.

Les besoins ne pouvant être définis avec précision, le marché sera fractionné sous forme d'un marché à bons de commande, estimé comme ceci :

Lot 1. Déneigement de Plagne Centre - 107 000 euros

Lot 2. Déneigement de Plagne 1800 - 46 000 euros

Lot 3. Déneigement de Plagne Bellecôte - 69 000 euros

Lot 4. Déneigement de Belle Plagne - 55 000 euros

Lot 5. Déneigement de Plagne Village - 66 000 euros

Lot 6 - Déneigement de Plagne Soleil - 45 000 euros

Lot 7 - Déneigement de la Roche, Plangnant, La Roche du Haut - 25 000 euros

Lot 8 - Déneigement de Macot, la Zone Artisanale des Îles et de Bonnegarde - 6 000 euros.

Le prochain conseil municipal étant programmé au mois de septembre et afin de finaliser ce marché au plus vite, monsieur Robert ASTIER demande au conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à signer les marchés qui résulteront de cet appel d'offres ouvert.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer les marchés qui résulteront de cet appel d'offres ouvert après avis favorable de la commission d'appel d'offres. (Votants : 17, pour : 17)

Ajout à l'ordre du jour

1. SAEM PLAGNE RÉNOV' - VALIDATION D'UN CONTRAT

Dans le cadre du dispositif mis en place pour relancer la rénovation des appartements en station en lien avec la SAEM Plagne Rénov' et la société d'aménagement de La Plagne, monsieur le maire informe les membres présents qu'il convient de procéder au versement des subventions pour 1 dossier achevé :

- Monsieur Olivier VIAUD – rénovation appt n°109 - Turquoise à Belle Plagne : aide de 2 188,64 euros (soit 1 094,32 euros pour la SAP et 1 094,32 euros pour la commune) pour 10 943,15 euros TTC de travaux.

Le conseil municipal décide de procéder au versement de la subvention pour le dossier de rénovation achevé présenté ci-dessus.

(Votants : 17, pour : 17)

Questions diverses

PROJET DOU DU PRAZ

Suite à sa rencontre avec la société Apodiss concernant le projet hôtelier au Dou du Praz, monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une date limite au 30 septembre 2012 leur a été fixée pour la présentation d'un projet à la collectivité.

FOOTBALL CLUB HAUTE TARENTEISE

Considérant les difficultés à trouver des bénévoles, le football club de Haute Tarentaise sollicite les collectivités pour une aide financière afin de pouvoir embaucher une personne qui tracerait les terrains, les aiderait lors des match... Le coût reviendrait au club à 30 000 euros à l'année.

Cette aide pourrait intervenir lors de la prochaine subvention et le coût pour Macot La Plagne s'élèverait à 7 500 euros en plus (7 500 euros pour Aime et 15 000 euros pour Bourg Saint Maurice).

Monsieur le maire indique que la direction du club viendra expliquer cette embauche et cette aide financière supplémentaire demandée.

Monsieur le maire souhaitait simplement en informer le conseil municipal. Aucune décision n'est à prendre pour le moment.

Navettes

Monsieur le maire rappelle que le club Med met en place une navette partant des charmettes jusqu'à Aime 2000 pour son personnel. Cette navette fonctionne de 6h à 23h environ tous les jours en saison hivernale. Il explique qu'il a rencontré les représentants de l'association Rocharme et du Club Med pour discuter d'une éventuelle mise en place d'une navette en commun. Le Club Med serait prêt à participer dans le cadre d'une mutualisation.

Dans cette hypothèse, la navette serait publique et prise en charge par la commune. Elle desservirait les hameaux depuis Les Charmettes jusqu'à Aime 2000 (La Roche, Plangagnant et Crête Côte), avec une participation également des hébergeurs en fonction du nombre de lits.

Monsieur David ALLEMOZ trouve l'idée très intéressante. Il s'interroge sur la question financière. Monsieur le maire indique que le dossier est en cours de réflexion ainsi que le montage financier.

TRAVAUX LA PLAGNE

Monsieur le maire informe que les travaux concernant les pistes, les remontées mécaniques et les galeries sont très bien engagés.

Suite à l'interrogation de Marin VIVET GROS, le dossier du busage de la loviatière est en cours de validation au niveau de la DDT et les travaux devraient pouvoir être réalisés en fin d'été.

Les travaux de la piscine de Plagne Bellecôte ne commenceront pas cette année car trop d'incertitudes demeurent sur le comportement à l'arrière de la salle polyvalente.

Un nouveau projet est à l'étude. Les travaux seront réalisés de début mai à fin juin 2013 pour les extérieures et de début septembre à début décembre 2013 pour l'intérieur.

Monsieur Nicolas BRIANÇON MARJOLLET demande si la piscine n'aurait pas pu être ouverte pour cet été.

Monsieur le maire explique que cela a été envisagé quand les démarches administratives du permis de construire ont pris du retard mais il était déjà trop tard pour pouvoir mettre en place son ouverture.

Une information auprès des propriétaires et commerçants a été faite dans ce sens lors de deux réunions sur place.

MAISONS FLEURIES

Monsieur le maire informe que le jury communal pour les maisons fleuries passera dans le village fin juillet, et le jury départemental, début août. En l'absence d'André BROCHE, madame Ginette CRÉTIER s'occupera de ce dossier.

CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 3 septembre 2012 à 19h30 en mairie de Macot La Plagne.

ROCHE DE MIO

Suite à l'interrogation de monsieur Marin VIVET GROS, monsieur le maire indique que les travaux pour l'assainissement à Roche de Mio commencent fin août. Il précise qu'une majeure partie des travaux sera réalisée avant l'hiver.

Monsieur Marin VIVET GROS souhaite connaître le financement de ces travaux. Monsieur le maire n'a pas les chiffres exacts mais le financement se partage entre la commune de Bellentre, les chalets d'altitude, la SAP et Véolia.

Monsieur Marin VIVET GROS fait part du désaccord de monsieur Joël OUGIER SIMONIN sur le financement, car il estime que ces travaux devraient être pris en charge entièrement par la commune de Bellentre et par les chalets d'altitude.

Pour monsieur Joël OUGIER SIMONIN, la participation de Véolia se reportera automatiquement sur les factures des usagers de La Plagne.

Monsieur le maire répond que cela n'impliquera aucune augmentation sur la facture des usagers de la Plagne.

Monsieur David ALLEMOZ souhaite être informé sur le lancement des travaux afin de sécuriser les sentiers piétons et Vtt qui passent à Roche de Mio, et espère que les travaux du tunnel seront réalisés plutôt à la fin de l'été. Monsieur le maire précise que les travaux prendront en compte l'exploitation des sentiers piétons et VTT afin de limiter les nuisances.

Tags

Monsieur Nicolas BRIANÇON MARJOLLET demande s'il est prévu de nettoyer tous les tags qui ont été réalisés sur la station.

Monsieur Robert Astier prend acte de la remarque et indique que les services techniques devraient normalement intervenir.

Stade de foot

Monsieur Laurent BOCH attire l'attention sur l'entretien du stade de foot. Afin de ne pas le laisser se dégrader, il propose quelques travaux :

- Ajouter de la terre sur la tranchée réalisée l'année dernier car le terrain a tendance à s'affaisser.
- Reprendre l'ensemble des gradins qui sont plutôt en mauvais état.

Éclairage

Monsieur Laurent BOCH fait remarquer que les éclairages des parkings en station restent éclairés toutes les intersaisons. Par souci d'économie d'énergie, il demande s'il ne serait pas possible de les éteindre à partir d'une certaine heure ou bien d'atténuer la lumière.

Monsieur David ALLEMOZ suggère de lancer une étude pour évaluer le meilleur moyen de contrôler l'ensemble des éclairages de la commune. Il fait remarquer que de nombreuses communes en sont venues à éteindre les éclairages publics à partir de minuit.

Monsieur Robert ASTIER est bien conscient de ce problème mais aujourd'hui la commune devrait réinvestir dans ses réseaux pour arriver à gérer les éclairages publics.

Monsieur Laurent Boch suggère dans un premier temps de baisser l'intensité des lumières à certaines heures de la nuit comme à Macot.

info rentrée : déblocage de la 6ème classe au groupe scolaire Albert Perrière de Macot la Plagne :

Monsieur le maire, madame Sylvie MAITRE, adjointe au maire chargée des affaires sociales et le conseil municipal vous informent que la classe menacée de fermeture pour la prochaine rentrée est maintenue pour l'année scolaire 2012/2013, avec un effectif équivalent à celui de l'année précédente. La municipalité est très satisfaite de ce maintien.

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS EN 2012

P

N° PC	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315012M1011	GAL Odile et Christophe	Crête Côte	Chalet deux logements
07315012M1014	LÉGER Stéphane et Francette	Le Vénéchet	Maison Individuelle

ÉCLARATIONS DE TRAVAUX ACCORDÉES EN 2012

D

N° DP	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315012M5034	SCI LIR (ROBINO RIZET Jean)	garage de la plagne	Changement ouverture d'un local commercial
07315012M5031	OUGIER SIMONIN Jean Louis	Sangot	Mur de soutènement
07315012M5035	Astier Juliette	Bonnegarde	Pose Abri

La fête Terre Terroir Tarentaise







le 29 septembre 2012 - Macot La Plagne



Le 29 septembre prochain, la commune de Macot La Plagne organise, en collaboration avec le magazine «La Tarentaise Hebdo», la fête Terre Terroir Tarentaise. Dans ce cadre certaines routes seront fermées à la circulation par arrêté municipal.

Une déviation sera mise en place par Bellentre pour accéder à Macot dès le vendredi 28 septembre à 13h30 et ce jusqu'au dimanche 30 septembre à 12h.

Légende

-  Voies à double sens (Bellentre / La Plagne) – (Aime / Longefoy)
-  Circulation sens descendant Macot/Aime
-  Route barrée à la circulation
-  Zone des stands et des animations
-  Arrêt de bus, un bus environ tous les quart d'heure
-  Stationnement

Le coeur de la fête se déroulant au milieu du village, **les rues Albert Perrière et du Châtelet seront interdites à la circulation du vendredi 28 septembre à 13h30 jusqu'au dimanche 30 septembre à 12h.** Pour les riverains domiciliés dans les rues réglementées par l'arrêté municipal : en cas de besoin de vos véhicules durant cette période, vous devrez les stationner hors de cette zone.

Une circulation sens descendant (route verte), sera mise en place sur la route partant du rond point de La Plagne et passant par la rue du Vénéchet, la rue Saint Bernard, la rue de la Chaille et la route de la Remise. La rue Saint Sébastien, la rue du Bon Repos et la rue du Moulin seront fermées à la circulation **le samedi 29 septembre de 6h du matin à 23h.**

Le stationnement pour les visiteurs est situé à l'aire de chaînage d'Aime -Macot La Plagne, où une navette (toutes les 15 minutes) les conduira au cœur du village, lieu de la fête.

*La commune de Macot La Plagne compte sur votre compréhension pour les désagréments occasionnés et vous remercie de votre collaboration à la réussite de cette fête.
La commune de Macot La Plagne vous souhaite de passer un agréable moment à la fête Terre Terroir Tarentaise.*

La saison d'été a démarré

crédit photo : maison du tourisme,
Pitchoune, maman de Julien Lizeroux

Inauguration des nouveaux locaux de la bibliothèque de la Plagne

Durant l'intersaison, les locaux de la bibliothèque de la Plagne ont été relookés afin d'être prêts pour la saison estivale : plus colorés, plus grands et avec plus de confort. L'inauguration a eu lieu le 03 juillet dernier.



Madame Philippa REINHART, bibliothécaire, monsieur Auguste PICOLLET, conseiller général du canton d'Aime, monsieur Jean Pierre CHENU, maire d'Aime, monsieur Richard BROCHE, maire de Macot La Plagne et madame Sylvie MAITRE, adjointe au maire chargée des affaires scolaires, sociales et culturelles, avec la collaboration de Luna PLASARD, Nora JACQMIN et Emma CAMPLAN.

Auto - moto rétro - les 7 et 8 juillet

La première édition de l'Auto moto rétro a lancé la saison estivale à La Plagne les 7 et 8 juillet dernier. Cette manifestation a regroupé une soixantaine de vieilles voitures (jeeps militaires, voitures d'avant 1930...). Les 100 pilotes ou co-pilotes présents ont participé aux animations proposées : concours d'élégance, repas savoyards...



Monsieur Patrick Hazeaux, directeur de la maison du tourisme d'Aime-Macot La Plagne et monsieur Richard Broche, maire de Macot La Plagne avec les enfants du mini-racing chambérien, composé de jeunes de 10 à 16 ans.

La Remue - le 10 juillet 2012

Les vacanciers, venus nombreux, ont pu profiter des animations proposées par la maison du tourisme lors de la Remue au Dou du Praz : démonstrations de danses traditionnelles en costumes du pays et animation musicale par le groupe folklorique «Les Berres», apéritif savoyard, visite de la fruitière, un atelier créatif sur le thème de la broderie et une partie de quilles savoyardes.



La montée Cycliste Lizeroux, le 15 juillet 2012

Pour la 5ème année, le fan club du champion de ski Julien Lizeroux et la maison du tourisme ont organisé la montée cycliste de la Plagne. Le rendez vous était fixé sur la place de la mairie où un petit déjeuner était offert par la commune à tous les participants et accompagnants. Cette course, très conviviale et déguisée, est ouverte à tous : jeunes, moins jeunes, sportifs, non sportifs. Un ravitaillement attendait tous les coureurs à la Roche, ainsi qu'un deuxième départ pour les moins sportifs.



Le départ



La montée



la remise des prix

FÊTE DE L'ALPAGE

7 AOÛT 2012 - à partir de 9h

Dou du Praz - Plagne Villages

à partir de 9h - messe de bénédiction des alpages en plein air, démonstration de traite à la main et au pa-chons, fabrication beaufort, mais aussi tomme, beurre et sérac. Présence de groupes folkloriques.

Renseignements : 04.79.09.02.01 - Maison du tourisme d'Aime -Macot La Plagne.

FÊTE DE PLAGNE 1800

8 AOÛT 2012

11h - Inauguration du mini musée de la mine

Renseignements : 04.79.09.02.01 - Maison du tourisme d'Aime -Macot La Plagne.

JEUDI D'AIME

09 AOÛT 2012

Animations musicales dans la grande rue et parking des

Halles de 10h à 12h et de 14h à 19h

Concert du groupe «Millésime Big Band» - 21h

FESTIVAL JAZZ N'BOU

09 ET 10 AOÛT

Aime

10ème édition

BETON ON FIRE

DU 10 AU 12 AOÛT

Piste Olympique de Bobsleigh de La Plagne

Compétition de descente de la piste de bob en roller ou en longboard

PROJECTION EN PLEIN AIR

14 AOÛT 2012 À 21H30

Projection du film «La nuit du musée»

COMMÉMORATION DU PARACHUTAGE

15 AOÛT 2012

Plagne Centre - monument aux morts

10h30 messe

11h15 cérémonie et dépôt de gerbe

JEUDI D'AIME

16 AOÛT 2012 - 21h

Lamuzeguel (Electro Swing Fetif)

PROJECTION EN PLEIN AIR

21 AOÛT 2012 À 21H30

Projection en plein air du film «Pièce Montée»

CONCERT DES FÊTES MUSICALES

22 AOÛT 2012 À 21h

Eglise saint nicolas à Macot chef lieu

Quatuor à cordes KAPPOLOVA (Tchéquie) et Georges

Kiss, forte piano - Programme Mozart

JEUDI D'AIME

23 AOÛT 2012 - 21h

Concert du groupe «Miss D» (soul, funk, rock)

URBAN PLAGNE

22 AU 24 AOÛT

Urban Park - Plagne Bellecôte

Démonstration et contest de trial, trottinette et skate-bord. Séances d'initiation gratuite de skate; roller; BMX street & flat... www.urbanplagne.com

FÊTE TERRE TERROIR TARENTEAISE

29 SEPTEMBRE 2012

Macot chef lieu - De nombreux stands d'artisans et producteurs : confiture/poterie/forgeron/sculpteur...

Des groupes folkloriques, reconstitution d'une ferme, animation d'ateliers de fabrication de beaufort et de tomme,

Dans le cadre de l'organisation de la fête Terre Terroir Tarentaise, le 29 septembre 2012, la mairie et la bibliothèque du chef lieu seront fermées exceptionnellement. Nous vous remercions de votre compréhension

HORAIRES SALLE OMNISPORTS «PIERRE LEROUX»

Du lundi 03 septembre au jeudi 25 octobre 2012 inclus

Du lundi et jeudi : 14h/18h

Mardi et mercredi : 9h/12h et 14h/18h

Permanence mairie : mardi de 09h à 12h

La salle omnisport est fermée vendredi/samedi et dimanche.

HORAIRES CRÈCHE LES P'TITS BONNETS

Fermeture : du 03 septembre au 28 septembre 2012 et du 27 octobre au 11 novembre 2012 (vacances Toussaint)

Réouverture: Lundi 1er octobre

Horaires intersaison : L/M/J/V : 9h à 17h

HORAIRES BIBLIOTHÈQUE LA PLAGNE

Intersaison automne

Mardi : 15h à 18h

Mardi : 15h à 17h30

LES VERSANTS D'AIME - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Par arrêté préfectoral du 12 juillet 2012, la communauté de communes du canton d'Aime est rebaptisée «les Versants d'Aime» ou «COVA». www.versantsdaime.fr

OUVERTURE DE LA CHASSE

La période d'ouverture générale de la chasse à tir est fixée pour le département de la Savoie :

du 9 septembre 2012 à 7h00 au 20 janvier 2013 au soir. Vous pouvez retrouver l'arrêté préfectoral sur le site internet de la commune :

www.mairie-macotlaplagne.com/voir_toutes_les_actualites_par_categorie/information_generale.

INFORMATION FORUM DES ASSOCIATIONS

Forum des associations : dimanche 02 septembre 2012 à Aime (basilique - théâtre de verdure) entre 10h et 17h.

Marché aux Puces : Dimanche 23 septembre 2012 (parkings principaux du centre d'Aime).

Information : EAC - 04.79.55.57.14